



URSI Resolution passed at the Lille GA, August 1996

U.19. Use of the Frequency Spectrum

The URSI Council,

urges the ITU and its members :

- 1) to recognise that the electromagnetic spectrum is a unique and limited natural resource, and;
- 2) to allocate spectrum only to those services which must use free-space propagation, and;
- 3) to avoid allocating spectrum in cases where other technologies, such as guided-waves, could be used.

Utilisation du spectre radioélectrique

Le Conseil de l'URSI,

demande instamment

à l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) et ses membres :

- 1) de reconnaître le caractère unique de la ressource naturelle limitée constituée par le spectre électromagnétique;
- 2) de limiter l'attribution de fréquences aux services qui, pour remplir leur rôle, doivent utiliser la propagation en espace libre;
- 3) d'éviter d'attribuer des fréquences aux services qui peuvent utiliser d'autres technologies, par exemple celle des ondes guidées.